



Émancipation pour logement étudiant

Par la236

Bonjour alors voila si mes année lycée se passe sans encombre je devrais avoir mon bac à 17 ans (je suis une fin d'année) et je souhaiterais partir à l'université directement en septembre après l'obtention de mon bac. PROBLEME: l'université qui m'intéresse n'est pas dans ma région et donc je ne peux pas rester chez mes parents. Puis-je quand meme avoir un logement étudiant comment si j'avais 18 ans ou dois-je faire une demande d'émancipation pour pouvoir faire ma demande?

Par ESP

Bonjour

J'ai moi même été dans ce cas il y a 'très!) longtemps.

Pas de problème, vos parents signeront le bail. Vous serez seulement désigné comme le locataire du logement et ce seront vos représentants légaux qui sera responsable du logement.